

Bulletin # 19 – 2020 : Message de la SAAQ – Modification à l'article 2.25 des Exigences détaillées Accessibilité à la formation et à la reconnaissance d'instructeur classe 5

Le présent bulletin vise à vous informer que des modifications ont été apportées à l'article 2.25 des *Exigences détaillées* (Exigences). Cet article concerne l'accessibilité à la formation et à la reconnaissance à titre d'instructeur pour la classe 5.

Dorénavant, il sera possible pour un moniteur reconnu pour la classe 5 d'avoir accès à la formation d'instructeur sans avoir complété les 11 mois ou les 600 heures prévues à l'article 2.25 des Exigences.

Toutefois, pour être reconnu à titre d'instructeur, le moniteur devra avoir dispensé chacune des sorties du *Programme d'éducation à la sécurité routière* (PESR-Auto) à quatre reprises et avoir suivi avec succès la formation d'instructeur incluant les examens théoriques et pratiques.

Article 2.25 actuel:

Pour obtenir une carte de type instructeur pour la classe 5, un formateur reconnu à titre de moniteur pour cette classe doit agir à ce titre depuis au moins 11 mois avant d'être admissible à la formation « instructeur » et depuis au moins un an avant de pouvoir obtenir une carte de type instructeur après avoir suivi avec succès cette formation.

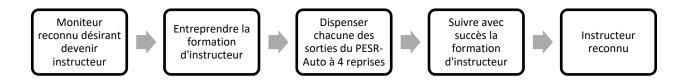
Toutefois, un formateur qui possède un diplôme d'études collégiales ou un niveau d'étude supérieure peut obtenir une carte de type instructeur en suivant au préalable la formation « moniteur » et en ayant accumulé au minimum 600 heures de travail comme formateur reconnu à titre de moniteur. Dans ce cas, une formation additionnelle axée sur le volet instructeur doit être suivie auprès de l'organisme agréé ou d'un formateur-expert.

Article 2.25 modifié:

Pour obtenir une carte de type instructeur pour la classe 5, un formateur reconnu à titre de moniteur pour cette classe doit avoir suivi avec succès la formation d'instructeur incluant les examens théoriques et pratiques et avoir dispensé chacune des sorties du PESR pour la conduite d'un véhicule de promenade à quatre reprises.

Nous vous informons qu'en date du présent bulletin, l'article modifié est en vigueur. Par ailleurs, une nouvelle version des Exigences sera disponible ultérieurement, la modification apportée à l'article 2.25 y sera inscrite.

Exemples de situations







News Bulletin # 19 – 2020: Message from the SAAQ – Amendment to Section 2.25 of the Detailed Requirements

Accessibility to Training and Recognition for Class 5 In-class Training Instructor

This news bulletin is to inform you that changes have been made to section 2.25 of the *Detailed Requirements* (Requirements). This section concerns the accessibility to training and recognition as a Class 5 in-class training instructor.

From now on, it will be possible for a recognized Class 5 in-car training instructor to access in-class instructor training without having completed the 11 months or 600 hours mentioned in section 2.25 of the Requirements.

However, in order to be recognized as an in-class training instructor, the trainer must first have dispensed each of the Road Safety Education Program (Auto-RSEP) on-the-road sessions at least four times and have successfully completed the in-class instructor training, including knowledge and road tests.

Current Section 2.25:

To obtain a Class 5 in-class instructor card, they must first be a recognized Class 5 in-car instructor for at least 11 months before they are eligible for the "in-class instructor" training, then they must wait one year after successfully completing their training before they can obtain their in-class instructor card.

However, a training officer that has a college or post-secondary diploma can obtain an in-class instructor card by having first completed the "in-car instructor" training and having accumulated at least 600 hours of experience as a recognized in-car instructor. In this case, additional in-class instructor training must be taken from the accreditation body or an expert training officer.

Amended Section 2.25:

To obtain Class 5 in-class instructor card, they must first have successfully completed the Class 5 in-class instructor training, including knowledge and road tests, and have dispensed each of the RSEP on-the-road sessions for the operation of a passenger vehicle four times.



Please be informed that, as of the date of this news bulletin, the amended section is in force. In addition, a new version of the Requirements will be available at a later date, in which the amendment to section 2.25 will be included.

Example Situations:

